

dons-nous si cette mesure prévoit le moyen de répondre efficacement à la demande croissante de crédit à la consommation. C'est une question importante de nos jours. Je le répète, nous pourrions établir l'importance, en 1954, du crédit à la consommation, et comparer ces données aux besoins actuels. Les députés constateraient sans doute que l'accroissement est de bien des millions de dollars. Quelle dispositif permettra de les fournir? Le comité a dû étudier toutes ces choses et j'en suis sûr, le comité plénier actuel devra le faire à son tour.

Par ailleurs, nous devons nécessairement exporter des produits pour pouvoir vivre. Cela étant, il faut se demander si le bill à l'étude prévoit, entre autres, des dispositions pour le traitement d'un volume accru d'exportations. Le fait-il, oui ou non? Nous devrions nous interroger là-dessus et si les réponses soulèvent des doutes, nous devrions présenter les instances qui s'imposent. Nous devrions nous demander si cette mesure facilitera l'importation du volume croissant d'articles nécessaires à un plus haut niveau de vie. Nous importons davantage chaque année, surtout des États-Unis. C'est de ce pays que nous viennent les dernières modes, et je connais le goût des femmes pour l'élégance. J'en connais quelque chose. Je sais qu'on a le don à New York de faire les vêtements qui plaisent aux femmes. Nous les importons pour nos concitoyennes. Je ne trouve rien à redire à cela. Où trouvons-nous l'argent pour les payer?

J'ai dit en commençant mon exposé que je me bornerais à faire des remarques générales et elles le sont. Voici ce que j'ai à dire. Notre pays est un grand pays certes mais on exige beaucoup trop de nos structures financières. Nous devrions vivre dans les limites de nos moyens. Nous ne devrions pas emprunter alors que nous sommes censés vivre dans une période de prospérité. Nous ne devrions pas transmettre une dette à la génération qui nous suit et demander au ministre des Finances d'emprunter de l'argent pour que nous puissions mener un train de vie qu'avec nos propres ressources, nous ne pourrions nous permettre. Je n'approuve pas ceux qui empruntent de l'argent pour le dépenser aujourd'hui et laissent à quelqu'un d'autre le soin de payer la facture vingt ans plus tard.

Le bill dont nous sommes saisis semble exercer une influence restrictive sur les ban-

ques à charte dont l'existence est généralement considérée comme favorable à l'expansion de notre économie. Les députés demanderont peut-être: Qu'entendez-vous par influence restrictive? J'estime que les banques pourraient prêter de l'argent en tenant largement compte de ce que l'on appelle le risque moral. Je songe en particulier aux jeunes gens qui ont de l'ambition. Je suis de ceux qui estiment que l'on doit encourager les gens qui en ont. Ils sont si rares aujourd'hui que nous devrions encourager tous ceux qui veulent faire quelque chose de leur propre chef au lieu d'imposer des restrictions aux banques. Il faudrait au contraire encourager celles-ci à prêter de l'argent.

Je pourrais raconter deux ou trois histoires pour préciser ce point, si j'en avais le temps et si les députés étaient prêts à m'écouter. Hier, j'ai assisté aux funérailles d'un homme de l'autre endroit qui m'a dit il y a quelques années: «J'étais commis de banque et votre père m'a prié de lui rendre un service.» Une fois que le jeune homme eût quitté la banque pour faire ce que mon père lui avait demandé, il n'y est jamais retourné. Il s'est lancé dans les affaires et son entreprise est devenue l'une des plus importantes de l'Est du Canada. Jusqu'à sa mort, il y a deux ou trois semaines, il la dirigeait encore avec son frère. Pour réussir, et c'est là le point que je veux faire ressortir, il a dû obtenir du crédit de la banque. Et il l'a obtenu. Il faut donc encourager les banques à consentir des prêts au lieu de leur imposer des restrictions à cet égard. S'il arrive qu'on perde de l'argent, qu'importe? Je le répète, il faut surtout encourager les jeunes qui veulent réussir dans la vie.

Je pose la question: Donne-t-on à entendre que les restrictions devraient s'appliquer aux banques mais que des restrictions semblables ne doivent pas être imposées à certains des établissements concurrents qu'on appelle institutions parabancaires? Je ne prends parti ni pour les uns ni pour les autres. Mais est-ce raisonnable que les règlements qui s'appliquent aux banques ne soient pas appliqués à leurs concurrents? Est-ce raisonnable que ces derniers puissent consentir des prêts au taux d'intérêt de leur choix et que, par conséquent, ils puissent payer un taux d'intérêt plus élevé à leurs déposants? On n'encouragera pas ainsi les banques à mener leur tâche à bien. Ce sont là, me semble-t-il, des questions que tous devraient prendre en considération.